



CC de l'Oise Picarde (Siren : 200068005)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Froissy
Arrondissement	Clermont
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques COTEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Route de Noyers
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60480 Froissy
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	21 919
Densité moyenne	55,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 52

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Abbeville-Saint-Lucien (216000091)	512
60	Ansauvillers (216000174)	1 237
60	Bacouël (216000380)	476
60	Beauvoir (216000570)	267
60	Blancfossé (216000752)	144
60	Bonneuil-les-Eaux (216000828)	834
60	Bonvillers (216000851)	218
60	Breteuil (216001040)	4 664
60	Broyes (216001115)	187
60	Bucamps (216001131)	191
60	Campremy (216001222)	508
60	Catheux (216001305)	115
60	Chepoix (216001453)	402
60	Choqueuse-les-Bénards (216001529)	106
60	Conteville (216001602)	81
60	Cormeilles (216001628)	448
60	Croissy-sur-Celle (216001826)	282
60	Doméliers (216001982)	244
60	Esquennoy (216002196)	740
60	Fléchy (216002352)	99
60	Fontaine-Bonneleau (216002386)	262
60	Froissy (216002634)	898
60	Gouy-les-Groseillers (216002808)	30
60	Hardivillers (216002964)	566
60	La Hérelle (216003087)	242
60	La Neuville-Saint-Pierre (216004523)	169
60	Le Crocq (216001818)	183
60	Le Gallet (216002642)	176
60	Le Mesnil-Saint-Firmin (216003954)	254
60	Le Quesnel-Aubry (216005140)	223
60	Maisoncelle-Tuilerie (216003749)	303
60	Montreuil-sur-Brèche (216004200)	526
60	Mory-Montcruix (216004317)	96
60	Noirémont (216004606)	181
60	Noyers-Saint-Martin (216004648)	815
60	Oroër (216004747)	582
60	Oursel-Maison (216004796)	245

60	Paillart (216004804)	592
60	Plainville (216004903)	164
60	Puits-la-Vallée (216005124)	211
60	Reuil-sur-Brèche (216005298)	332
60	Rocquencourt (216005389)	192
60	Rouvroy-les-Merles (216005496)	53
60	Saint-André-Farivillers (216005595)	528
60	Sainte-Eusoye (216005678)	314
60	Sérévillers (216006064)	135
60	Tartigny (216006189)	283
60	Thieux (216006254)	434
60	Troussencourt (216006395)	351
60	Vendeuil-Caply (216006551)	488
60	Viefvillers (216006643)	173
60	Villers-Vicomte (216006833)	163

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>Etude pour la création d'une zone de développement éolien (ZDE)</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Assainissement CC de Crevecoeur : Enquêtes publiques de choix de zonage ; SPANC : contrôles et entretien des systèmes d'assainissement non collectif (passation de conventions avec les usagers du services pour la prestation d'entretien); Assistance à la gestion des dossiers de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. CC de la Breche et de la Noye : Création et gestion d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) : a) Contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (pour les installations nouvelles ou réhabilitées) b) Contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement pour les installations existantes c) Entretien des dispositifs d'assainissement non collectif</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>1)Protection et Mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Perimetre CCVBN : a) Promotion, coordination et mise en oeuvre d'un projet commun de gestion des eaux contractualisé avec l'agence de l'eau Seine Normandie et l'agence Artois Picardie b) élaboration d'un SAGE et transfert de la compétence SA Elaboration d'un schéma directeur en eau potable Perimetre ex CC de Crevecoeur a) Promotion, coordination et mise en ?uvre d'un projet commun de gestion des eaux contractualisé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie b) Élaboration d'un schéma directeur en eau potable (transfert SM Oise Picarde) c) Elaboration, mise en ?uvre, suivi et révision de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte</i>
Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

5) Action sociale d'intérêt communautaire a) Élaboration et gestion du « contrat enfance » ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat (relais assistance maternelle) b) Actions d'accueil, de formation, d'orientation professionnelle et sociale et d'insertion des personnes salariées ou privées d'emploi

- Action sociale

Centres de loisirs sans hébergement et le transport des enfants dans le cadre de cette activité ; Contrat enfance : relais assistante maternelle ; Contrat temps libre : animations à destination de la jeunesse par le biais du recrutement d'un éducateur jeunes ; Aide à domicile notamment par le versement d'une subvention à l'ADMR (aide à domicile en milieu rural)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Élaboration de politiques de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du logement et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction et gestion d'un musée archéologique ; Maison du Serger à Hardivillers : Acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique ; Fonctionnement de la maison du Serger - Construction et gestion d'un centre nautique ;

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Collège : Contribution légale aux investissements relatifs à la construction ou à la rénovation du collège ; Soutien à des actions pédagogiques et éducatives proposées par les collèges, notamment par le versement d'une subvention pour le transport des collégiens à la piscine ; Soutien aux associations du collège par le versement d'une subvention au foyer socio-éducatif. Actions en milieu scolaire élémentaire et préélémentaire : Aide au fonctionnement du réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés (RASED) par l'achat de fournitures et par la prise en charge des frais de télécommunications ; Aide au fonctionnement du service d'infirmière scolaire par l'achat de fournitures et l'entretien du matériel ; Fréquentation par les scolaires des équipements nautiques des communautés voisines : Prise en charge des frais de transport et location des bassins pour les enfants du cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE 1) et de cycle 3 pour 16 séances annuelles (année scolaire) d'apprentissage à la natation.

- Activités péri-scolaires

4) Action sociale d'intérêt communautaire CC de Crevecoeur : a) Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et transport des enfants dans le cadre de cette activité b) Dans le cadre des contrats « enfance » et « temps libre » ou tout autre dispositif qui s'y substituerait, mise en œuvre des actions suivantes : contrat « enfance » : relais assistance maternelle contrat « temps libre » : animations à destination de la jeunesse par le biais du recrutement d'un éducateur jeunes c) Participation à des actions contribuant à l'insertion des jeunes notamment par l'adhésion à la mission locale et à la plate-forme d'initiative locale (PFIL). d) Participation au fonctionnement de la maison de l'emploi et de la formation e) Aide à domicile notamment par le versement d'une subvention à l'aide à domicile en milieu rural (ADMR) CC VBN a) Élaboration et gestion du « contrat enfance » ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat (relais assistance maternelle) b) Actions d'accueil, de formation, d'orientation professionnelle et sociale et d'insertion des personnes salariées ou privées d'emploi

- Activités culturelles ou socioculturelles

Développement culturel : Soutien au fonctionnement de l'école de musique municipale de Breteuil Dynamiser la diffusion en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes par l'achat de spectacles.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, suivi, modifications et révisions d'un schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>PLU Document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale : étude, élaboration, révision, suivi du plan local d'urbanisme intercommunal, plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Etude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports par délégation du conseil général ;</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création aménagement et entretien de la voirie CCVBN : Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaires CC Crevecoeur Création, aménagement et entretien des voiries communales communales hors agglomération</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>PLH (CCVBN)</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Projet de territoire ou tout autre dispositif de programmation, de développement et d'aménagement du territoire (Pays du Grand Beauvaisis, contrat territorial triennal avec le département de l'Oise).</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>contribution légale au service départemental d'incendie et de secours ; Aide au fonctionnement des centres de première intervention (prise en charge des frais relatifs aux manoeuvres, interventions, assurances des véhicules, produits à guêpes, fournitures de petits équipements, habillement des sapeurs pompiers).</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire, le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'administration électronique (e-services, etc...) en faveur tant de ses membres que des administrés.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Création et gestion d'un système d'informations géographiques accessible à l'ensemble des communes ; Espace public numérisé : dispositif Picardie en Ligne CCVBN 5) Très haut débit a) L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de la communauté de communes. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en ?uvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux b) Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et notamment : l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée l'élaboration, la mise en ?uvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que de ses administrés</i>

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement et entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Promotion du territoire : Toute action de promotion, de communication d'animation et d'information à caractère intercommunal et bénéfique à la population et aux entreprises de la communauté de communes notamment par le versement de subventions, de fonds de concours ou l'achat de manifestations telles que : Été musical, Fête de la forge à Auchy la Montagne, Courses cyclistes "la cantonade" et Ronde des sapins. Voirie : Étude et réalisation sous mandat d'actions menées pour la préparation au revêtement de la voirie qui lui seraient confiées par une ou plusieurs communes membres ; Entretien de la voirie communale (hors voies d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage et les grosses réparations en qualité de coordonnateur dans le cadre du groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du code des marchés publics. Groupement de commandes (article 8 du code des marchés publics): La communauté de commune peut être coordonnateur dans le cadre du groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du code des marchés publics. A ce titre, la communauté de communes est habilitée à réaliser sous mandat pour le compte de ses communes membres, en application de la loi MOP, et à procéder en vertu de l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes en qualité de coordonnateur à l'organisation de l'ensemble des opérations de la consultation des entreprises à la signature, la notification et la gestion des marchés correspondants. CCVBN 7)

Archéologie préventive Opérations de diagnostics et de fouilles 8) Actions visant au maintien et à l'installation de professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux) CC de Crevecoeur : 2) Collège a) Contribution légale aux investissements relatifs à la construction ou à la rénovation du collège b) Soutien à des actions pédagogiques et éducatives proposées par les collèges, notamment par le versement d'une subvention pour le transport des collégiens à la piscine c) Soutien aux associations du collège, notamment par le versement d'une subvention au foyer socio-éducatif 3) Actions en milieu scolaire élémentaire et pré-élémentaire a) Aide au fonctionnement du réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés (RASED) par l'achat de fournitures et par la prise en charge des frais de télécommunications b) Aide au fonctionnement du service d'infirmière scolaire par l'achat de fournitures et l'entretien du matériel c) Fréquentation par les scolaires des classes de cycle 3 des équipements nautiques des communautés voisines, en sus des cycles 2. Prise en charge des frais de transport et location des bassins pour les enfants du cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE1) pour 16 séances annuelles (année scolaire) d'apprentissage à la natation

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	423 169
60	Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	323 852
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	734 229

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)